

EPCS Campus Condorcet

---

## **Délibérations du Conseil d'administration n°21 du 1er mars 2016**

Réuni au siège de l'EPCS, 20 av. George Sand, Saint-Denis La Plaine, à 9h30

---

**Membres du conseil d'administration : 37**

**Membres présents et représentés : 26**

### **Délibération n°2016-10 portant approbation de l'attributaire du contrat de partenariat.**

A la majorité des voix, le conseil d'administration approuve le choix du groupement GTM Bâtiments/ 3 i Infrastructure / Cofely Finance et Investissement comme attributaire du contrat de partenariat, auquel la société SERENDICITE se substitue.

Suffrages exprimés : 26

Abstentions : 2

Votes contre : 2

Votes pour : 22

### **Délibération n°2016-11 portant approbation du contrat de partenariat relatif au projet Campus Condorcet, entre la société attributaire du contrat de partenariat et l'EPCS.**

A la majorité des voix, le conseil d'administration approuve le contrat de partenariat relatif au projet Campus Condorcet, entre la société SERENDICITE, attributaire du contrat de partenariat, et l'EPCS CAMPUS CONDORCET, et autorise le Président de l'EPCS à le signer, ainsi qu'à prendre tous les actes afférents à l'exécution dudit contrat.

Suffrages exprimés : 26

Abstentions : 2

Votes contre : 2

Votes pour : 22

### **Délibération n°2016-12 portant approbation de l'acte d'acceptation de la cession des redevances financières (et des indemnités correspondantes) dues au titre du contrat de partenariat relatif au projet Campus Condorcet au bénéfice de la Société Générale agissant en qualité d'agent des prêteurs, conformément aux articles L. 313-29 et suivants du code monétaire et financier.**

A la majorité des voix, le conseil d'administration approuve l'acte d'acceptation de la cession des redevances financières (et des indemnités correspondantes) dues au titre du contrat de partenariat relatif au projet Campus Condorcet au bénéfice de la Société Générale, agissant en qualité d'agent des prêteurs, conformément aux articles L. 313-29 et suivants du code monétaire et financier et autorise le Président de l'EPCS à le signer, ainsi qu'à prendre tous les actes afférents à l'exécution dudit acte d'acceptation.

Suffrages exprimés : 26

Abstentions : 2

Votes contre : 2

Votes pour : 22

**Délibération n°2016-13 portant approbation la convention tripartite Dailly relative au projet Campus Condorcet à conclure entre la société attributaire du contrat de partenariat, la Société Générale et l'EPCS ayant pour objet de préciser les conditions et modalités de financement du projet.**

A la majorité des voix, le conseil d'administration approuve la convention tripartite Dailly relative au projet Campus Condorcet à conclure entre la société attributaire du contrat de partenariat, la Société Générale agissant en qualité d'agent des prêteurs et l'EPCS ayant pour objet de préciser les conditions et modalités de financement du projet et autorise le Président de l'EPCS à la signer ainsi qu'à prendre tous les actes afférents à l'exécution de ladite convention.

Suffrages exprimés : 26

Abstentions : 2

Votes contre : 2

Votes pour : 22

**Délibération n°2016-16 portant approbation la convention multipartite préalable au bail à construction Campus Condorcet, entre la société attributaire du contrat de partenariat, la SCCV Adim Concepts Réalisations et l'EPCS ayant pour objet d'acter de l'accord de l'EPCS pour reprendre les baux à construction conclus par la société attributaire du contrat de partenariat au terme du contrat de partenariat.**

A la majorité des voix, le conseil d'administration approuve la convention multipartite préalable au bail à construction Campus Condorcet, entre la société attributaire du contrat de partenariat, la SCCV Adim Concepts Réalisations et l'EPCS ayant pour objet d'acter de l'accord de l'EPCS pour reprendre les baux à construction conclus par la société attributaire du contrat de partenariat au terme du contrat de partenariat et autorise le Président de l'EPCS à signer un acte substantiellement conforme aux principes décrits dans le document joint, ainsi qu'à prendre tous les actes afférents à l'exécution de ladite convention.

Suffrages exprimés : 26

Abstentions : 2

Votes contre : 2

Votes pour : 22

**Délibération n°2016-17 portant approbation des projets de baux à construction à conclure dans le cadre du contrat de partenariat, entre la société attributaire du contrat de partenariat et la SCCV Adim Concepts Réalisations en vue de la construction de 450 logements étudiants sur le Campus, avec l'intervention de l'Etat et de l'EPCS**

A la majorité des voix, le conseil d'administration approuve les projets de baux à construction à conclure dans le cadre du contrat de partenariat, entre la société attributaire du contrat de partenariat et la SCCV Adim Concepts Réalisations en vue de la construction de 450 logements étudiants sur le Campus, avec l'intervention de l'Etat et de l'EPCS et autorise le Président de l'EPCS à signer des actes substantiellement conformes aux principes décrits dans les documents joints (deux projets de baux), ainsi qu'à prendre tous les actes afférents à l'exécution desdits baux.

Suffrages exprimés : 26

Abstentions : 2

Votes contre : 2

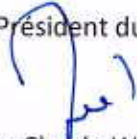
# CAMPUS CONDORCET Paris–Aubervilliers

## Cité des humanités et des sciences sociales

Votes pour : 22

LES ACTES ET CONTRATS CI-DESSUS VISES ONT ETE SIGNES LE 15 MARS 2016 ET SONT CONSULTABLES AUPRES DE L'EPCS DANS LE RESPECT DES SECRETS PROTEGES PAR LA LOI.

Le Président du Campus Condorcet



Jean-Claude Waquet

